



L'Union des producteurs agricoles




L'Union des producteurs agricoles

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
LA FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE
LE SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Consultation publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
technique de Bury

Avril 2021



4300, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
819 346-8905
estrie.upa.qc.ca

Table des matières

| | |
|---|---|
| Présentation des organisations | 1 |
| Introduction | 2 |
| Commentaires | 3 |
| Recommandations | 6 |
| Conclusion | 7 |

Présentation des organisations

Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie

L'Union des producteurs agricole (UPA) est une organisation syndicale professionnelle qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal La Terre de chez nous, etc. Depuis sa fondation, l'Union contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

Dans le respect des valeurs citées plus haut, la Fédération de l'UPA-Estrie contribue à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de l'Estrie, en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. Pour ce faire, l'UPA-Estrie travaille avec l'Union des producteurs agricoles, en adhérant à ses principes fondamentaux, en regroupant et en coordonnant les actions des syndicats affiliés en Estrie.

Bien ancrée sur le territoire, la Fédération de l'UPA-Estrie représente l'ensemble des 4 600 producteurs agricoles de l'Estrie, soit plus de 2 684 entreprises.

Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François

Le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François représente 844 producteurs agricoles, soit 492 entreprises agricoles. Les principales productions agricoles sur le territoire du Haut-Saint-François sont les bovins de boucherie, la production laitière ainsi que l'acériculture.

Le Syndicat a pour but de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des producteurs agricoles de la municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François.

Introduction

La Fédération de l'UPA-Estrie et le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François apportent leurs commentaires et recommandations de façon conjointe sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Bury pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Puisque le LET de Bury ainsi que le site de son agrandissement sont situés dans la zone agricole permanente, la Fédération de l'UPA-Estrie et le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François présenteront les impacts pressentis de l'agrandissement du LET de Bury sur les activités agricoles.

La production agricole dans le Haut-Saint-François représente :

- des revenus annuels d'environ 86 M\$
- des entreprises de proximité à dimension humaine (43% des entreprises sont de petite taille)
- des entreprises créatrices d'emplois : plus du quart des entreprises emploient des personnes externes au noyau familial

C'est également 446 producteurs forestiers actifs qui génèrent 9 M\$ de revenus annuellement.

Dans un rayon de 3,5 kilomètres du lieu d'enfouissement technique de Bury, on compte une dizaine de producteurs agricoles. Les principales productions sont des fermes laitières et des fermes de bovins de boucherie.

Les producteurs agricoles aimeraient profiter du BAPE pour exprimer leurs inquiétudes. Certaines de ces inquiétudes sont liées à l'exploitation actuelle du site mais la perspective de l'agrandissement augmente les craintes quant aux impacts du LET sur les productions agricoles du secteur.

Commentaires

L'important volume de déchets à enfouir

Les cellules du LET actuel se sont remplies plus vite que les prévisions et le site d'enfouissement doit aujourd'hui être agrandi en prévision des importants tonnages des prochaines années.

À l'échelle de la province comme à l'échelle régionale c'est un constat d'échec quant à la réduction des déchets. À Bury c'est le territoire agricole qui va en faire les frais avec des pertes de superficies de forêt.

Notre territoire agricole est un bien collectif non renouvelable qu'il nous faut protéger à tout prix. Pour cela, il nous faut impérativement appliquer la hiérarchie des 3RV et viser la réduction à la source afin de limiter les contraintes reliées aux LET et les pertes d'espaces agricoles ou naturels qui sont associées aux agrandissements des sites d'enfouissement.

Au niveau des déchets produits par les activités agricoles, le syndicat local du Haut-Saint-François souligne la proactivité de la MRC du Haut-Saint-François afin de récupérer les tubulures provenant des érablières de la MRC dans un projet pilote dès 2021. Ces actions permettent au secteur agricole de diminuer sa contribution au tonnage de matières enfouies puisque l'acériculture est une des principales productions du Haut-Saint-François.

Eaux souterraines

Les producteurs agricoles du secteur sont inquiets quant une potentielle contamination des eaux souterraines. Lors de la première partie de l'audience publique le 15 mars 2021, la commission du BAPE s'interrogeait à propos des concentrations élevées des taux de nickel et de manganèse dans un puits destiné au suivi environnemental des eaux souterraines.

Dans le document D89 le MELCC indique ces résultats seraient associés à la présence de l'ancien LES qui ne comportait pas de système d'imperméabilisation pour empêcher l'infiltration des lixiviats. LE MELCC indique qu'il n'est pas en mesure de confirmer cette hypothèse mais qu'elle est très vraisemblable et que l'agrandissement du LET dans des cellules étanches n'entraînera pas d'ajout de contaminants dans les eaux souterraines. Valoris indique qu'il y aura sept points de mesures supplémentaires pour bonifier le réseau de suivi de surveillance avec le projet d'agrandissement.

En production agricole et particulièrement dans la production animale, l'eau est une composante primordiale de l'alimentation. Les études montrent que lorsqu'on leur fournit une eau de bonne qualité, les animaux d'élevage boivent plus, mangent plus et prennent du poids plus rapidement.

Les études montrent aussi qu'une eau de meilleure qualité peut entraîner une diminution de la morbidité et des problèmes de santé des animaux (Agriculture et agroalimentaire Canada)

Même si les protocoles de suivi de Valoris et du MELCC semblent adéquats, la Fédération de l'UPA-Estrie et le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François tiennent à exprimer leurs inquiétudes quant à de possibles contaminations des eaux souterraines et des impacts que cela pourrait occasionner sur les productions agricoles situés aux alentours du site de Valoris. Les deux organisations requièrent un suivi serré de la qualité des eaux souterraines à proximité du site d'enfouissement et de compostage.

Eaux de surface

L'agrandissement de la superficie d'exploitation va entraîner une modification à l'écoulement des eaux de surface dans le secteur qui pourrait avoir un impact négatif sur le régime hydrique des deux ruisseaux qui sont situés à proximité du LET (ruisseau Bégin et ruisseau Bury)

Depuis les années 1990, les producteurs agricoles constatent une augmentation de la charge de sédiments du ruisseau Bégin, des décrochements de talus ainsi que l'ensablement de son embouchure dans la rivière Saint-François.

La superficie prévue pour l'agrandissement du LET, même si elle ne représente que 17% de la superficie du site actuel comme le mentionne Valoris dans sa présentation (document DA-5) équivaut tout de même à une importante superficie à déboiser et détruira plusieurs milieux humides,

Dans le document DQ1 Valoris considère que l'impact de l'agrandissement sur l'apport en eau de surface est considéré peu significatif. Par contre, le MFFP indique qu'une caractérisation annuelle de la stabilité des ruisseaux Bury et Bégin devrait être effectuée et que des actions correctrices devraient être proposées, si nécessaire.

La Fédération de l'UPA-Estrie et le syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François sont inquiets de la gestion des eaux de ruissellement avec l'augmentation des superficies en opération. Ils souhaitent qu'une attention particulière soit apportée au suivi des impacts sur les deux ruisseaux qui débouchent dans la rivière Saint-François et ils appuient la recommandation du MFFP.

Eaux de rejet (Lixiviat)

Les producteurs agricoles tiennent à exprimer leurs inquiétudes quant à de possibles contaminations des cours d'eau (ruisseau Bégin et rivière Saint-François) par des eaux de lixiviat traités non adéquatement.

En 2020, Valoris a été condamné pour des rejets de substances nocives compromettant la vie des poissons entre 2014 et 2016. Malgré les mesures correctrices mises en place, ce type d'événement

génère des craintes pour les producteurs agricoles qui sont situés à proximité du LET et brise la confiance envers les responsables de l'exploitation du LET.

Nos organisations espèrent que Valoris est maintenant pleinement en contrôle de la qualité du lixiviat qui est traité sur place et qu'un tel événement ne pourrait plus se reproduire.

Les goélands

La présence du LET génère la présence de goélands qui cherchent à s'alimenter. Outre les impacts négatifs de la présence des goélands sur les taux de coliformes fécaux du lixiviat brut, ces derniers posent aussi des problématiques de salubrité pour la production agricole (contamination des fourrages et des récoltes)

Les mesures mises en place par le LET pour éloigner les goélands font en sorte qu'ils se dirigent vers d'autres sources d'alimentation, notamment les champs en culture. La problématique dépasse donc les limites du LET puisqu'elle est déplacée vers les alentours. L'augmentation de la fréquentation des champs agricoles est constatée bien au-delà du secteur du LET.

Les goélands viennent dans les champs et sont particulièrement présents lors des récoltes et entraînent des problématiques de salubrité dans les fourrages et les céréales qui peuvent potentiellement nuire au bétail. Au-delà des démarches destinées à effaroucher les oiseaux, la problématique de la gestion des populations de goélands devrait être évaluée à une échelle élargie.

Les nuisances olfactives

Les producteurs agricoles qui œuvrent dans un rayon de 3,5 kilomètres du LET de Bury mentionnent sentir des odeurs nauséabondes à l'occasion, même s'ils ne se situent pas forcément dans les directions des vents dominants. Lors d'épisodes de vents particuliers, les odeurs peuvent être ressenties à plus de 10 kilomètres.

Les odeurs ont des conséquences négatives sur la qualité de vie des résidents et des personnes qui travaillent dans ces secteurs.

Bien que la documentation concernant les projections futures en matière d'odeurs (DA2 – *Présentation sur les odeurs*) semble plutôt démontrer que la principale source d'odeur des années futures sera la plateforme de compostage, l'exploitant du site d'enfouissement devra prendre les moyens nécessaires afin de limiter l'émission d'odeurs du LET tel que le prévoit le règlement sur enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.

La Fédération de l'UPA-Estrie et le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François se questionnent sur le fait que l'augmentation de la hauteur des cellules d'enfouissement pourrait augmenter la

diffusion des odeurs puisque les boisés entourant le LET ne joueraient plus leur rôle d'écran brise-odeurs. Une augmentation de la diffusion des odeurs diminuerait la qualité de vie des résidents du secteur et diminuerait les conditions de travail des producteurs agricoles et leurs employés qui doivent œuvrer quotidiennement à l'extérieur.

Recommandations

Volumes à enfouir : Il faut que notre société de consommation réussisse à diminuer drastiquement sa production de déchets car notre fonctionnement entraîne un gaspillage de ressources (matières premières) mais également un gaspillage d'espace pour enfouir les déchets, d'autant plus lorsque l'enfouissement s'effectue en zone agricole protégée.

Eaux souterraines : Un suivi serré de la qualité des eaux souterraines à proximité du site d'enfouissement et de compostage doit être effectué car une contamination des eaux souterraines pourrait compromettre la viabilité de plusieurs entreprises agricoles. La diffusion des mesures de suivi permettrait aux producteurs agricoles d'être rassurés quant au contrôle des contaminants.

Eaux de ruissellement : Une attention particulière devrait être apportée au suivi des impacts sur les deux ruisseaux qui débouchent dans la rivière Saint-François en lien avec la recommandation du MFFP.

Eaux de rejet de lixiviats : Nos organisations espèrent que Valoris est maintenant pleinement en contrôle de la qualité du lixiviat qui est traité sur place et que des contaminations de cours d'eau ne pourraient plus se reproduire.

Goélands : La Fédération de l'UPA-Estrie et le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François souhaitent que la problématique posée par la présence des goélands soit évaluée et que des mesures de gestion concertées soient mises en place, le cas échéant.

Nuisances olfactives : La Fédération de l'UPA-Estrie et le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François tiennent à mentionner que les odeurs ont un impact sur la qualité de vie des résidents mais aussi des travailleurs des entreprises agricoles.

Conclusion

En conclusion, la Fédération de l'UPA-Estrie et le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François demandent au BAPE de s'assurer que préalablement à l'autorisation de l'agrandissement du site d'enfouissement de Bury, les mesures de protection requises soient en place et qu'un suivi rigoureux de celles-ci soient exigé pour éviter les problématiques post-agrandissement. Nous croyons que ces actions protégeront le milieu de vie des producteurs agricoles et la viabilité de leurs entreprises.